



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 25/11/2017

Le 25 Novembre 2017, le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réuni à 10h00 dans la salle DAURELLY à AULT sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET, conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation: 08/11/2017

Syndics Présents: Mme Gervaise ANDRÉ, M. Jean-Marie GEOFFROY, Mme Anny-Claire KUMS, Mme Sylvie MACQUET et M. Michel WAGON

Etait également présente :Mme Florence LE MOIGNE

Excusés ayant donné leurs pouvoirs: M. Laurent CHOLET, a donné son pouvoir à Mme Sylvie MACQUET, M. Karel RIETVELD a donné son pouvoir à Michel Wagon.

Absente non excusée: Mme Evelyne COLLINET

La présidente, Mme Sylvie MACQUET, déclare la séance ouverte à 10h00.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 28/08/2017

Les participants votent à main levée l'approbation du procès-verbal du 28/08/2017 .

Après délibération, le compte rendu du conseil syndical du 28/08/2017 est approuvé à l'unanimité de 7 voix sur 7

2. VOTE DU BUDGET 2018

Le budget, proposé par la présidente et le secrétaire de l'ASA, a été mis en forme selon les règles comptables des collectivités territoriales par Mme LEMOIGNE qui présente les chiffres.

Le budget 2018 s'appuiera sur la même base de cotisation que pour 2017 (pas d'augmentation). La taxe syndicale restera donc inchangée.

La principale modification porte sur les dépenses salariales de notre agent d'entretien qui, jusqu'en septembre dernier, étaient basées sur un contrat de 20h par semaine subventionné à 80%, et qui, depuis le mois septembre 2017, avec la disparition des contrats aidés, a été transformé en un contrat classique de 10h par semaine.

Les projections financières sur la fin de l'année sont encourageantes, car l'estimation de la trésorerie est à ce jour d'environ 20 000 €, ce qui conforte la politique conduite par l'ASA depuis plus d'un an.

Les participants votent à main levée l'approbation du Budget 2018

Après délibération, le budget 2018 est approuvé à l'unanimité de 7 voix sur 7

Nous avons été sollicités par d' anciens propriétaires qui pensaient ne plus être redevables de la taxe syndicale après avoir revendu leur bien en cours d'année . Nous rappelons que les éléments retenus pour le calcul sont ceux connus au 1er janvier de l'année (n) d'imposition, disponibles sur le fichier fiscal de la



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

mairie d'Ault et de Saint-Quentin- La-Motte ou de la perception d'AULT. Cette information est donc à traiter avec les notaires dans le cadre du contrat de vente. (voir les statuts de l'ASA sur le site <http://asa-boisdecise.planethoster.org/> page «Bureau de l'ASA»)

Une demande de remise gracieuse de 14€ été formulée par M. Francis BENICOURT, car un dégrèvement sollicité et obtenu auprès de l'administration, a modifié sa base d'imposition, sans que ce détail ne nous ait été transmis lors du calcul des taxes cette année. Cette demande est légitime et les participants ont voté la remise gracieuse à main levée.

Après délibération, la remise gracieuse est approuvée à l'unanimité de 7 voix sur 7

Depuis plusieurs mois l'ASA a cherché une solution économique de stockage pour entreposer le matériel et les outils de l'ASA, qui permettent à notre salarié d'accomplir sa mission d'entretien du Bois. Après avoir visité plusieurs locaux, nous n'avons pas trouvé de proposition pérenne qui ne nécessite pas de frais importants de remise en état. A la suite de ce constat, Vincent COTE notre salarié, qui dispose déjà d'un garage dans lequel il range son propre matériel, nous a proposé de ranger nos outils dans son local. Cette proposition a été acceptée. La liste du matériel est dressée et nous avons l'assurance écrite que ce matériel ne servira que pour l'entretien de bois. Un dédommagement annuel de 240€ pour frais de stockage et d'entretien a été proposé par le bureau syndical.

Après délibération, cette dépense a été approuvée à l'unanimité de 7 voix sur 7

3. PANORAMA ET SENTIER DU LITTORAL

Comme vous le savez, une réunion s'est tenue mi-juillet avec la Chambre d'agriculture et la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), qui rassemblait des agriculteurs et des propriétaires de parcelles situées dans le périmètre du futur sentier du littoral. Le souhait défendu par l'ASA de préserver l'accès à la table d'orientation à partir du sentier du Grand Mont avait recueilli un avis favorable de la part des organisateurs de la rencontre. Dans l'état actuel des discussions, la table d'orientation devait être déplacée d'une dizaine de mètres pour être située au-delà de la zone des 30m par rapport à la falaise et conserver le même angle de vue.

Depuis cette première rencontre, plusieurs réunions ont été organisées par la DDTM avec les communes d'Ault et de Saint-Quentin- La-Motte pour la mise en place du nouveau tracé du sentier assorti de l'interdiction d'accès à la zone des 30m et du déplacement du mobilier associé au panorama sans que l'ASA ne soit invitée. Et ce, alors que la table d'orientation et les bancs appartiennent à l'ASA. La Mairie d'Ault ne nous a nous associés à aucun des échanges qui ont eu lieu, et la DDTM nous a même assuré ne pas être au courant de l'existence de l'ASA, ni surtout du fait qu'elle était propriétaire de la table d'orientation.

Après avoir pris contact téléphonique et par mail avec la DDTM, celle-ci nous a été adressé début octobre dernier un mail précisant que l'Etat prendrait en charge le déplacement de la table d'orientation. Or, un nouveau message avec la DDTM nous a laissé entendre que le déplacement du matériel devrait être réalisé par nos propres moyens. Désirant préserver le panorama, nous avons pris contact avec M. Boulenger, maire de Saint-Quentin-La-Motte, afin de trouver une solution. En parallèle, des devis demandés par l'ASA pour évaluer les travaux de déplacement de la table indiquent des montants de 12 000€.



Il est bien évidemment hors de question que l'ASA prenne à sa charge une telle opération. Quant à la sécurité des promeneurs, qui se rendent à la table d'orientation malgré les interdictions affichées, l'ASA n'en est en aucun cas responsable puisque la table d'orientation et les bancs se situent sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. L'ASA ne peut pas non plus clôturer des terrains dont elle n'est pas propriétaire. Nous avons fourni tous les renseignements à la DDTM, qui nous a sollicités pour un rendez-vous. La présidente et le vice-président M. Wagon s'y rendront mi-décembre avec le Maire de Saint-Quentin-La-Motte et M. Minasse, propriétaire du terrain sur lequel se trouvent les bancs. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

4. ACQUISITION DE MATERIEL COMPLEMENTAIRE POUR RÉALISER LES TRAVAUX.

L'ASA entreprend de remettre en état des escaliers sur des sentiers devenus dangereux en posant des lisses (rampes) à fixer sur des poteaux fixés au sol. Après consultation l'achat d'une tarière s'est révélé plus avantageux qu'une location sur plusieurs semaines. Ce nouveau matériel a donc été acheté.

5. RÉFLEXION SUR LA CIRCULATION ROUTE DES MOUETTES (CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR PROPOSER UN AVIS A MME LE MAIRE)

Lors d'un entretien récent avec Mme la MAIRE d'Ault portant sur la circulation au Bois de Cise, Mme SUEUR nous a demandé notre avis sur l'éventualité de mettre la route des Mouettes en sens unique à cause de l'étroitesse de la chaussée à certains endroits. Sans présager que nos propositions puissent être les meilleures et retenues, une réflexion à ce sujet est intéressante. Un groupe travail sera mis en place pour élaborer des propositions:

Ce groupe sera constitué de Mmes Gervaise ANDRE, Anny-Claire KUMS, Cécile DEGIOVANNINI et de M. Jean-Marie GEOFFROY.

6. PROJETS POUR 2018

Après la remise en état des escaliers, ce seront les jachères fleuries qui seront mises en œuvre.

7. PROCHAIN BULLETIN D'INFORMATION

Un bulletin sera diffusé fin décembre et sera l'occasion de présenter les vœux de la part de l'ASA à l'ensemble des propriétaires

8. QUESTIONS DIVERSES

- **SITE INTERNET:** La fréquentation du site internet oscille entre 400 et 600 visites par mois. Désormais pour les envois de comptes rendus ou de lettre d'information à tous les propriétaires par courriel, l'ASA utilisera un logiciel de mailing plus souple et plus sécurisé adossé à notre site, qui permettra de diffuser des documents plus lisibles.
- **ASSAINISSEMENT:** Une réunion a été organisée le 8 novembre par la municipalité d'Ault pour présenter le projet de diagnostic et d'accompagnement des assainissements non collectifs de toutes les habitations situées dans la zone du plan de prévention des risques. Etaient invités par Mme le Maire d'Ault et ses collaborateurs les propriétaires concernés, des représentants de la Direction



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

départementale des territoires et de la mer, des représentants de l'Agence de l'eau, M. le Maire de Saint-Quentin-La-Motte, M. Le Sous-préfet d'Abbeville. Bien que l'ASA n'ait pas été invitée, nous étions tout de même présents, notamment pour représenter un propriétaire indisponible qui nous avait sollicités.

Très rapidement, l'ASA et quelques propriétaires ont pris la parole pour dire qu'il était regrettable de limiter l'étude à la seule zone rouge. En effet, la majorité des propriétés est concernée par ce sujet et une étude globale serait préférable pour permettre de développer d'éventuelles synergies sur des zones proches et réduire ainsi les dépenses. D'autant plus que la zone rouge, objet de cette action prioritaire, s'appuie sur une projection de recul du trait de côte et que ce tracé risque d'évoluer dans le temps. Elle pourra progressivement concerner d'autres propriétés et faire regretter de ne pas avoir conduit une étude plus générale. D'autant que les subventions, qui pourront être obtenues à court terme, pourraient être plus difficiles à solliciter à plus ou moins long terme. M. le Sous-préfet s'est montré sensible aux arguments présentés. Il a demandé à Madame le Maire de nous associer à cette démarche et à consulter l'ensemble des propriétaires du Bois de Cise, afin de savoir s'ils sont d'accord pour participer à une étude préalable sur le dispositif d'assainissement sur l'ensemble du site. Un courrier en ce sens vous a récemment été adressé. Nous pensons qu'il s'agit d'une belle opportunité, car de nouvelles normes sont applicables depuis 2015, et que bon nombre d'habitations anciennes sur le bois doivent être remises en conformité.

- **VISITE DE M. VALENGIN** : La présidente et M. Wagon visiteront 15 propriétés avec l'expert forestier vendredi 15 décembre prochain (contre 10 visites l'an dernier). Nous apprécions particulièrement l'intérêt des Cisiens pour la protection de leurs arbres et donc du couvert boisé.

Les sujets étant épuisés, la réunion s'est terminée à 12h00

La présidente
Sylvie MACQUET

Le secrétaire
Jean-Marie GEOFFROY.